



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG. 357/2
14 April 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

MEDPOL

Réunion des Points focaux du MED POL

Rhodes (Grèce), 25-27 mai 2011

Ordre du jour provisoire annoté

Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance

Point 1 de l'OdJ. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du MED POL, le 25 mai à 9h30.

Point 2 de l'OdJ. Élection du Bureau

Les participants éliront un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

Point 3 de l'OdJ. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

Les participants examineront l'ordre du jour provisoire (UNEP(DEPI)/MED WG. 357/1), avec sa version annotée (UNEP(DEPI)/MED WG. 357/2), et l'adopteront après l'avoir éventuellement modifié. La réunion se tiendra en plénière, avec un service d'interprétation simultanée en anglais et français. Un projet de rapport sera rédigé ultérieurement à la réunion et il sera soumis aux participants pour observations et modifications avant sa finalisation.

Point 4 de l'OdJ. Examen et approbation des projets de plans régionaux contenant des mesures et calendriers juridiquement contraignants dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique".

Au titre de ce point, les Points focaux examineront les projets des trois plans régionaux élaborés par le Secrétariat (le MED POL en coopération avec le CAR/PP) dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique". Les trois projets (voir les documents UNEP(DEPI)/MED WG. 357/3, WG. 357/4 et WG. 357/5) relatifs au mercure, au secteur agroalimentaire et aux POP récemment inscrits à l'annexe de la Convention de Stockholm, ont été révisés et remaniés par la réunion des Points focaux tenue à Larnaca, (Chypre) les 24 et 25 février 2011 (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/INF. 11), et ils sont soumis à la présente réunion pour examen final et éventuelle approbation en vue de leur soumission à la réunion des Points focaux du PAM, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

Point 5 de l'OdJ. Examen et approbation des travaux menés en 2010-2011

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/6, qui récapitule les principales réalisations et expose les activités essentielles que le MED POL a eu à son actif au cours du présent exercice biennal. La réunion sera invitée à examiner le document, à formuler les observations qu'elle jugera nécessaires et à approuver les travaux exécutés.

Point 6 de l'OdJ. Examen et approbation des critères et normes concernant les eaux de baignade.

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/8 qui contient les critères et normes concernant les eaux de baignade, tels qu'ils ont été approuvés par la réunion d'experts désignés par les Gouvernements, qui s'est tenue à Athènes les 8 et 9 novembre 2010 (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/INF. 6). Les critères et normes proposés sont l'aboutissement de plusieurs années de négociations avec les autorités nationales et ils tiennent compte des réglementations nationales, régionales et internationales existantes. La réunion sera appelée à examiner et à approuver les critères et les normes, et à recommander leur soumission à la réunion des Points focaux du PAM et, ensuite, à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

Point 7 de l'OdJ. Examen et approbation d'un projet de Stratégie de gestion des détritiques marins

Le Secrétariat présentera un projet de Programme d'action stratégique pour la gestion des détritiques marins en Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG. 357/7). Ce programme a été établi par le Secrétariat au cours du présent exercice biennal sur la base d'une évaluation préparée en coopération avec les autorités nationales, des experts et des ONG (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/INF.4) et en tenant compte des initiatives en cours aux niveaux national, régional et international. Un document complémentaire a également été établi pour l'étude de certains aspects financiers portant sur la mise en œuvre du programme au niveau national (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/INF.5). La réunion sera invitée à examiner et à approuver le

projet de programme et à recommander sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

Point 8 de l'OdJ. Examen et approbation du plan de travail pour les activités MED POL 2012-2013

Au titre de ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/9. Le document énumère et expose succinctement les activités dont le MED POL propose l'exécution au cours de l'exercice 2012-2013. Les activités reflètent celles qui sont consignées dans les programmes de travail du PAM sur 2 ans et sur 5 ans approuvés par les Parties contractantes à leur dernière réunion tenue à Marrakech. Le Secrétariat indiquera que, étant donné que l'on ne peut encore se faire une idée précise du montant total des fonds que le PAM aura à sa disposition pour le prochain exercice biennal, le MED POL n'est pas en mesure de mentionner les fonds respectifs requis pour chaque activité. Toutefois, en proposant les activités, le Secrétariat a évoqué la perspective que le budget 2012-2013 devrait être inférieur au budget actuel, mais aussi que l'on peut, avec raison, prévoir la mobilisation de fonds externes sur la base des partenariats et initiatives en cours. La réunion sera appelée à examiner et à approuver le projet de programme de travail et à recommander sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM et, ensuite, à celle des Parties contractantes pour adoption.

Point 9 de l'OdJ. Questions diverses

Au titre de ce point, les participants et le Secrétariat auront la possibilité de soulever toutes autres questions relatives à l'objet de la réunion.

Point 10 de l'OdJ. Conclusions et recommandations

Au titre de ce point, la réunion examinera, remaniera et adoptera éventuellement un relevé de conclusions et recommandations qui se dégageront de ses délibérations.

Point 11 de la réunion. Clôture de la réunion

Le Président prononcera la clôture de la réunion le 27 mai 2011 à 18h30. .

Projet d'emploi du temps

Mercredi 25 mai

9h30 – 10h	Points 1, 2 et 3 de l'OdJ.
10h – 11h	Point 4
11h – 11h30	<i>Pause café</i>
11h30 – 13h	Point 4 (suite)
13h – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 – 16h	Point 4 (suite)
16h – 16h30	<i>Pause café</i>
16h30 – 18h30	Point 4 (suite)

Jeudi 26 mai

9h30 – 11h	Point 5
11h – 11h30	<i>Pause café</i>
11h30 – 13h	Point 6
13h – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 – 16h	Point 7
16h – 16h30	<i>Pause café</i>
16h30 – 18h30	Point 7 (suite)

Vendredi 27 mai

9h30 – 11h	Point 8
11h – 11h30	<i>Pause café</i>
11h30 – 13h	Points 8 (suite) et 9
13h – 15h30	<i>Pause déjeuner et préparation par le Secrétariat du relevé de conclusions et recommandations</i>
15h30 – 16h30	Point 10
16h30 – 17h	<i>Pause café</i>
17h – 18h30	Points 10 et 11.